



17 AVR 2014

Avis public n° 10/14

Enquête antidumping sur les importations de tôles d'acier laminées à chaud originaires de l'Union européenne et de la Turquie

Le Ministère délégué auprès du Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique Chargé du Commerce Extérieur (MDCCE) porte à la connaissance du public que le tableau figurant au paragraphe 6 de l'avis public n° 12/13 est modifié comme suit :

Exportateur	Origine	Droit antidumping provisoire initial	Droit antidumping provisoire modifié
ARCELOR MITTAL	Union européenne	29.12%	15.04%
TATA STEEL	Union européenne	22.11%	22.11%
STEEL LINK	Union européenne	22.11%	22.11%
COLAKOGLU	Turquie	0%	0%
ERDEMIR	Turquie	0%	0%
Autres exportateurs	Union européenne et Turquie	29.12%	22.11%

Cette modification entrera en vigueur dès la publication au Bulletin Officiel de l'arrêté conjoint du Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'investissement et de l'Economie Numérique et du Ministre des Finances et de l'Economie modifiant l'arrêté conjoint n° 10986-13 du 29 octobre 2013 du Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'investissement et de l'Economie Numérique et du Ministre des Finances et de l'Economie portant application du droit antidumping provisoire sur les importations de tôles d'acier laminées à chaud originaires de l'Union Européenne et de la Turquie.

